



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 23 janvier 2018, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2

Sont également présents :

M^c Gérald Laprise, directeur général
M^c Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018;

1.3.- Avis de motion – *Projet de Règlement modifiant le Règlement numéro 885 concernant le traitement des élus municipaux de la Ville de Malartic;*

1.4.- *Présentation du projet de Règlement concernant le stationnement au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-*

RÉSOLUTION
2018-01-019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Témiscamingue (Malartic);

1.5.- Demande d'exemption au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

2.0.- MAIRIE

2.1.- Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural;

2.2.- Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

2.3.- MRC de La Vallée-de-l'Or – Priorisation 2018 du Programme de soutien aux projets en milieu rural;

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

4.1.1.- Liste des comptes payés;

4.1.2.- Liste des comptes à payer;

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;

4.1.7.- Approbation des comptes à payer;

4.2.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Aide financière maximale de 30 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires Dossier #00025697-1 -89015 (08) - 2017-06-16-2;

4.3.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Aide financière maximale de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2017/2018 Dossier #00025704-1 -89015 (08) - 2017-06-20-48;

5.0.- URBANISME

5.1.- Demande de dérogation mineure de 9006-4684 Québec Inc. / Groupe VM / monsieur Shayne Pomerleau au 1091, rue Royale;

5.2.- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016;

5.3.- Dépôt du rapport annuel des permis et certificats 2017;

5.4.- Adoption du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

5.5.- Adoption du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

5.6.- Office municipal d'habitation de Malartic – Démission de madame Micheline Tessier, directrice;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.7.- Avis de motion et présentation du *Règlement numéro 902 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux*;
- 5.8.- Construction Rénovation Harricana – Demande d’affichage année 2018;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Délégation d’un signataire : demande de subvention d’Emploi d’été Canada 2018;
- 7.2.- Festival Western de Malartic – Suivi des demandes financières;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Autorisation de paiement final no. 9 à la société Dubé Excavation inc. pour la réfection de la voirie - Phase 2014;
- 8.2.- Certificat de réception provisoire des ouvrages – TEM Entrepreneur Général – Élimination des fossés existants - Développement des explorateurs;
- 8.3.- Autorisation de paiement no. 9 à la société Hardy Construction – Rénovation et agrandissement du Centre Michel-Brière (CMB) : 340 718,14 \$;
- 8.4.- Certificat de réception provisoire – Travaux de rénovation du Centre Michel-Brière (CMB);
- 8.5.- Autorisation de paiement no. 5 à la société CML Entrepreneur Général – Réfection de la voirie 2017 – 69 670,16 \$;
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.1.- Projet Défi Victoire – Comité d’organisation - Nomination d’un représentant du Service des loisirs et de la culture;
- 11.0.- **DEMANDES D’AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Demande d’exemption de taxes foncières – Chevaliers de Colomb de Malartic conseil 2837;
- 11.2.- L’Aile Brisée – Participation, commandite ou don – 3 mars 2018;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Remerciements : Comité d’urgence « La Ruche »;
- 13.2.- Remerciements : Maison des jeunes Refuge Jeunesse Malartic Inc.;
- 13.3.- Conseil régional de l’environnement de l’Abitibi-Témiscamingue



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

(CREAT) – La transition énergétique et les changements climatiques en
Abitibi-Témiscamingue – Événements à venir;

13.4.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : ristourne de 8 346 \$;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

**RÉSOLUTION
2018-01-020**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018,
tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Avis de motion – Projet de Règlement modifiant le Règlement numéro
885 concernant le traitement des élus municipaux de la Ville de
Malartic**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux
qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un
*Règlement modifiant le Règlement numéro 885 concernant le traitement
des élus municipaux de la Ville de Malartic.*

1.4.- **Présentation du projet de Règlement concernant le stationnement au
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue (Malartic)**

Présentation du projet de règlement par M. le conseiller Daniel Magnan,
qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un
*Règlement concernant le stationnement au Centre intégré de santé et de
services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (Malartic).*

**RÉSOLUTION
2018-01-021**

1.5.- **Demande d'exemption au Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle du Barreau du Québec**

CONSIDÉRANT QUE selon l'alinéa 7 de l'article 2 du *Règlement sur la
souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle du Barreau du Québec*, un avocat doit souscrire au Fonds
mais peut en être exempté s'il est au service exclusif d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M^c Kathy Gauthier est au service exclusif de la
Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER une exemption au Fonds d'assurance responsabilité
professionnel du Barreau du Québec;

QUE la Ville de Malartic se porte garante, prend fait et cause et répond



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Kathy Gauthier dans l'exercice de ses fonctions;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

RÉSOLUTION
2018-01-022

2.1.- Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'Or de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or au regard de leur projet de restauration du plancher, soit le décapage et le vernissage ainsi que la réparation de fissures dans le solage de la bâtisse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club de l'âge d'Or de Malartic dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural au regard de leur projet de restauration du plancher, soit le décapage et le vernissage ainsi que la réparation de fissures dans le solage de la bâtisse;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2018-01-023

2.2.- Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'Or de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés au regard de leur projet de de restauration du plancher, soit le décapage et le vernissage ainsi que la réparation de fissures dans le solage de la bâtisse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club de l'âge d'Or de Malartic dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés au regard de leur projet de restauration du plancher, soit le décapage et le vernissage ainsi que la réparation de fissures dans le solage de la bâtisse;

Adoptée.

2.3.- MRC de La Vallée-de-l'Or – Priorisation 2018 du Programme de soutien aux projets en milieu rural

Dépôt du document à titre d'information.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Il est demandé à la greffière de transmettre l'information aux organismes se trouvant sur le territoire de la Ville de Malartic en publiant l'information sur la site WEB et la page FACEBOOK de la Ville.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant le trésorier / la trésorière adjointe à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier / la trésorière adjointe à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2017, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par le trésorier et la trésorière adjointe au 31 décembre 2017, tels que présentés;

Adoptée.

4.2.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Aide financière maximale de 30 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires Dossier #00025697-1 -89015 (08) - 2017-06-

RESOLUTION
2018-01-024

RESOLUTION
2018-01-025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

16-2

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a obtenu une aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 30 000 \$ pour l'amélioration de la 2^e Avenue, de la 7^e Avenue, des rues La Salle, de la Paix, des Érables, des Saules, des avenues Armstrong, Centrale Nord, d'Abitibi, Dargis-Ménard, de la Quebco, des Bois, du Parc, Fournière, Renaud et du chemin du Camping-Régional suivant le programme (PAARRM) 2017-2020;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été réalisés sur les rues des Érables, des Saules, les avenues Armstrong, Centrale Nord, Dargis-Ménard, des Bois et sur le chemin du Camping-Régional;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic atteste que les travaux ont été exécutés en partie conformément aux présentes dépenses sur les rues des Érables, des Saules, les avenues Armstrong, Centrale Nord, Dargis-Ménard, des Bois et sur le chemin du Camping-Régional, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE le trésorier de la Ville de Malartic soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les documents et formulaires prévus à cet effet;

Adoptée.

RESOLUTION
2018-01-026

4.3.- **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Aide financière maximale de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2017/2018 Dossier #00025704-1 -89015 (08) - 2017-06-20-48**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a obtenu une aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 10 000 \$ pour l'amélioration de la 2^e Avenue, de la 7^e Avenue, des rues La Salle, de la Paix, des Érables, des Saules, des avenues Armstrong, Centrale Nord, d'Abitibi, Dargis-Ménard, de la Quebco, des Bois, du Parc, Fournière, Renaud et du chemin du Camping-Régional suivant le programme (PAARRM) 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux autorisés pour l'amélioration de la 2^e Avenue ont été réalisés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la 2^e Avenue, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE le trésorier de la Ville de Malartic soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les documents et formulaires prévus à cet effet;

Adoptée.

5.0.- **URBANISME**



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution

**RÉSOLUTION
2018-01-027**

5.1.- Demande de dérogation mineure de 9006-4684 Québec Inc. / Groupe VM / monsieur Shayne Pomerleau au 1091, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1091, rue Royale (lot # 2 999 290 du cadastre du Québec) suite à une demande de permis pour autoriser une marge de recul arrière de 1 mètre et latérale avec ouverture de 70 centimètres pour le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis démontrait certaines dérogations au *Règlement d'urbanisme* dont une marge de recul minimale arrière de 10 % soit 3,05 mètres et latérale avec ouverture de 2 mètres pour le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal *Le Citoyen*, le 27 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul arrière de 1 mètre et latérale avec ouverture de 70 centimètres pour le bâtiment principal de la propriété sise au 1091, rue Royale (lot # 2 999 290 du cadastre du Québec);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-01-028**

5.2.- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016, tel que déposé;

Adoptée.

5.3.- Dépôt du rapport annuel des permis et certificats 2017

Dépôt du document à titre d'information.

**RESOLUTION
2018-01-029**

5.4.- Adoption du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget révisé (2017-12-07) pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Malartic pour un montant de 15 837 \$;

Adoptée.

**RESOLUTION
2018-01-030**

5.5.- Adoption du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Malartic



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget pour l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation de Malartic pour un montant de 8 908 \$;

Adoptée.

5.6.- Office municipal d'habitation de Malartic – Démission de madame Micheline Tessier, directrice

Dépôt du document à titre d'information.

5.7.- Avis de motion et présentation du Règlement numéro 902 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

Présentation du projet de règlement par M. le maire Martin Ferron et avis de motion est donné par M. le conseiller Daniel Magnan, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le *Règlement numéro 902 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux*.

**RESOLUTION
2018-01-031**

5.8.- Construction Rénovation Harricana – Demande d'affichage année 2018

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation du panneau publicitaire appartenant à la Ville de Malartic situé sur le coin de la rue Harricana et de la rue Royale a été faite par la société Construction Rénovation Harricana;

CONSIDÉRANT QUE ce panneau publicitaire ne fait pas partie de la liste des panneaux publicitaires offerts en location par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville autorise la société Construction Rénovation Harricana à utiliser le panneau situé sur le coin de la rue Harricana et de la rue Royale à condition qu'il utilise la surface entière dudit panneau, et ce, pour l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la société Construction Rénovation Harricana à utiliser le panneau publicitaire appartenant à la Ville de Malartic et situé sur le coin de la rue Harricana et de la rue Royale à condition qu'elle utilise la surface entière dudit panneau, et ce, pour l'année 2018;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Délégation d'un signataire : demande de subvention d'Emploi d'été

**RÉSOLUTION
2018-01-032**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Canada 2018

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Samuel Tessier, directeur du Service des loisirs et de la culture, à déposer des demandes de projets dans le cadre d'Emploi d'été Canada 2018;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-01-033**

7.2.- Festival Western de Malartic – Suivi des demandes financières

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2017-04-153, le 11 avril 2017 autorisant la signature d'une entente de soutien financier avec le Festival Western de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente triennale de soutien financier a été signée entre la Ville et le Festival Western de Malartic le 1^{er} juin 2017 pour les années 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE sur présentation des états financiers de l'organisme, la Ville, doit verser, avant le 30 juin de chaque année, une aide financière de 10 000 \$ à l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme, le Festival Western de Malartic, demande exceptionnellement à la Ville de lui verser l'aide financière prévue à l'entente triennale pour 2018 au plus tard le 31 janvier 2018, et ce, en raison des festivités prévues en lien avec le 20^e anniversaire du festival;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier à verser au Festival Western de Malartic la somme de 10 000 \$ prévue à l'entente triennale pour 2018 à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02-19000-996 de l'exercice financier 2018;

D'EXIGER de l'organisme, le Festival Western de Malartic, de présenter ses états financiers de l'année 2017 au conseil et son budget 2018 dès qu'ils seront disponibles;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

**RÉSOLUTION
2018-01-034**

8.1.- Autorisation de paiement final no. 9 à la société Dubé Excavation inc. pour la réfection de la voirie - Phase 2014

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014 effectués par la société Dubé Excavation inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic n'a pas reçu toutes les quittances des personnes concernées;

CONSIDÉRANT le crédit de 30 000 \$ accordé par la société Dubé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Excavation inc. pour les déficiences non corrigées;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des ouvrages par la firme WSP Canada inc. et la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement Madame Nathalie Touzin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a versé, sans admission aucune de responsabilité ni préjudice, la somme de 3 970,58 \$ à madame Guylaine Turgeon et monsieur Michel Bélair à titre de dédommagement pour les dommages encourus à leur propriété située au 500, 3^e Avenue, survenus lors des travaux exécutés par la société Dubé Excavation inc. pour la réfection de la voirie – Phase 2014;

CONSIDÉRANT QUE madame Guylaine Turgeon et monsieur Michel Bélair ont eu gain de cause contre la société Dubé Excavation inc., tel qu'il appert du jugement rendu le 19 octobre 2017 dans l'affaire portant le numéro 615-32-003956-164;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le certificat de réception définitive des ouvrages pour la réfection de la voirie phase 2014, réalisés par la société Dubé Excavation inc., conditionnel à la réception de toutes les quittances des personnes concernées;

D'ACCORDER la réception définitive des ouvrages, conditionnel à la réception de toutes les quittances des personnes concernées;

D'AUTORISER le paiement final pour les travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014, réalisés par la société Dubé Excavation inc., au montant de 553,41 \$, plus les taxes applicables, conditionnel à la réception de toutes les quittances des personnes concernées;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-01-035**

8.2.- Certificat de réception provisoire des ouvrages – TEM Entrepreneur Général – Élimination des fossés existants - Développement des explorateurs

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction pour l'élimination des fossés existants – Développement des Explorateurs, effectués par la société TEM Entrepreneur Général ont été réalisés;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'acceptation provisoire des travaux par monsieur Vincent Godbout, ingénieur et chargé de projet de la firme Norinfra Services d'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le certificat de réception provisoire des travaux de construction pour l'élimination des fossés existant – Développement des Explorateurs,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

réalisés par la société TEM Entrepreneur Général;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-01-036**

**8.3.- Autorisation de paiement no. 9 à la société Hardy Construction –
Rénovation et agrandissement du Centre Michel-Brière (CMB) :
340 718,14 \$**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 9 de la société 2645-3530 Québec inc./Hardy Construction pour les travaux de rénovation du projet du CMB;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Faucher, ingénieur et gestionnaire de projet, en recommande le paiement, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 9 à la société 2645-3530 Québec inc./Hardy Construction pour les travaux de rénovation du projet du CMB pour un montant de 340 718,14 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-01-037**

**8.4.- Certificat de réception provisoire – Travaux de rénovation du Centre
Michel-Brière (CMB)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques pour l'appel d'offres 2016-05 - Conception-Construction - Projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel-Brière (CMB) (ci-après appelé : « projet CMB »);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2016-09-268, le maire ou le maire suppléant et le greffier, ont été autorisés à signer le 27 septembre 2016, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat d'entreprise au regard de l'appel d'offres 2016-05 - Conception et construction du projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel-Brière (CMB);

CONSIDÉRANT QUE la société 2645-3530 QUÉBEC INC/ Hardy Construction » (ci-après appelée « l'entrepreneur ») a obtenu un contrat d'entreprise pour réaliser le volet 1 – Conception du projet CMB, lequel contrat a été signé entre les parties le 17 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2016-12-343, le maire ou le maire suppléant et le greffier, ont été autorisés à signer le 13 décembre 2016, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat d'entreprise avec l'entrepreneur au regard de l'appel d'offres 2016-05 - Conception et construction du projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel-Brière (CMB) – volet 2 – Construction du projet CMB, lequel contrat a été signé le 10 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation du Centre Michel-Brière effectués par l'entrepreneur ont été réalisés en partie;

CONSIDÉRANT QUE des travaux demeurent inachevés et à corriger, tel qu'il appert de la liste de déficiences et des travaux à compléter jointe à la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux décrits dans cette liste devront être complétés afin de corriger les déficiences constatées et acceptées par les parties;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit également produire à la Ville tous les plans finaux (tels que construits) pour la réalisation de ce projet, y compris tous les rapports et documents exigés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur s'est engagée à corriger les déficiences, à compléter les travaux de rénovation et à remettre à la Ville les plans finaux (tels que construits) ainsi que les rapports exigés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT les recommandations émises pour l'acceptation provisoire des travaux par monsieur Guy Faucher, ingénieur et gestionnaire de projets pour la Ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Guy Faucher, ingénieur et gestionnaire de projets, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le certificat de réception provisoire des travaux de rénovation du Centre Michel-Brière, effectués par la société 2645-3530 Québec inc./Hardy Construction.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2018-01-038

8.5.- Autorisation de paiement no. 5 à la société CML Entrepreneur Général – Réfection de la voirie 2017 – 69 670,16 \$

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 5 de la société CML Entrepreneur Général Inc. pour la Réfection de la voirie 2017;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Vincent Godbout, ingénieur de Norinfra, Guy Faucher, ingénieur et gestionnaire de projet et Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, en recommandent le paiement, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 5 à la société CML Entrepreneur Général Inc. pour la Réfection de la voirie 2017 pour un montant de 69 670,16 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

RÉSOLUTION

10.1.- Projet Défi Victoire – Comité d'organisation - Nomination d'un



2018-01-039
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

représentant du Service des loisirs et de la culture

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Samuel Tessier, directeur du Service des loisirs et de la culture, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité organisateur du Projet Défi Victoire*;

Adoptée.

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Demande d'exemption de taxes foncières – Chevaliers de Colomb de Malartic conseil 2837

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb de Malartic conseil 2837 font une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières à la Commission municipale du Québec, tel que prévu à la *Loi sur la fiscalité municipale*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic ne s'objecte pas à la demande des Chevaliers de Colomb de Malartic conseil 2837 auprès de la Commission municipale du Québec pour une reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières, à la condition que les Chevaliers de Colomb de Malartic conseil 2837 respecte les critères de reconnaissance tels qu'énoncés à la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Adoptée.

11.2.- L'Aile Brisée – Participation, commandite ou don – 3 mars 2018

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Remerciements : Comité d'urgence « La Ruche »

Correspondance déposée au conseil.

13.2.- Remerciements : Maison des jeunes Refuge Jeunesse Malartic Inc.

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) – La transition énergétique et les changements climatiques en Abitibi-Témiscamingue – Événements à venir

Correspondance déposée au conseil.

RÉSOLUTION
2018-01-040



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2018-01-041**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

13.4.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : ristourne de 8 346 \$

Correspondance déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 21.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

(A large diagonal line is drawn across the page, likely indicating a signature line or a placeholder for a signature.)

**MARTIN FERRON
MAIRE**

**M^c KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE**